



## Coopération décentralisée et développement des territoires

### Problématique

Depuis le début des années 1990, les collectivités territoriales ont noué une multitude de relations de coopération décentralisées et s'imposent progressivement comme des acteurs incontournables du champ de la coopération et des relations internationales.

Compte tenu de la diversité des contextes et des politiques nationales et internationales en la matière, il n'existe pas UNE coopération décentralisée mais une multitude de définitions et de pratiques.

Malgré cette diversité, la coopération décentralisée reste marquée par une approche encore trop souvent déséquilibrée où « le Nord aide le Sud » et les projets d'infrastructure l'emportent sur l'appui institutionnel. En outre si la coopération décentralisée représente un enjeu important pour les collectivités territoriales naissantes des pays engagés récemment dans un processus de décentralisation, en France, les collectivités territoriales ont encore des difficultés à en faire un réel outil de leurs politiques publiques.

Pourtant, en lien avec la crise qui touche aujourd'hui l'Europe et les restrictions budgétaires qui en découlent, et au vu des enjeux positifs que les territoires pourraient en retirer, il y a urgence à repenser cette forme de coopération.

Elle constitue en effet une réelle opportunité pour repenser les relations entre acteurs d'un territoire, et entre citoyens et institutions publiques.

### Objectifs et contenus

La formation proposée vise à comprendre ce qu'est la coopération décentralisée, ses enjeux actuels, et à dégager des pistes de mobilisation des acteurs d'un territoire autour d'une telle dynamique.

- ◆ Origine et diffusion de la coopération décentralisée ;
- ◆ Enjeux actuels en lien avec les enjeux du développement, de la décentralisation et des questions de citoyenneté ;
- ◆ Collectivités territoriales, ONG, établissements scolaires : travailler ensemble autour d'un partenariat de coopération décentralisée ;
- ◆ Cadre juridique actuel et opportunités de financements.

CIEDEL FORMATION  
19, rue d'Enghien 69002 LYON  
Téléphone : + 33 4 72 77 87 50

Fax : + 33 4 72 41 99 88  
Messagerie : [ciedel@univ-catholyon.fr](mailto:ciedel@univ-catholyon.fr)  
Site web : <http://www.ciedel.org>

### ➔ DOSSIER DE CANDIDATURE

Sur demande ou téléchargeable sur [www.ciedel.org/admission.htm](http://www.ciedel.org/admission.htm)

### ➔ CONDITIONS D'ADMISSION

Une formation de type Bac + 3 ou équivalent (valorisation des acquis) et cinq années d'expérience en développement local

et

Examen par le comité pédagogique du CIEDEL des motivations et du projet professionnel présentés dans le dossier d'inscription

Pré-requis : maîtrise des outils informatiques Word, Excel, Internet

### ➔ POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT

Le CIEDEL ne délivre pas de bourses d'études, mais il est possible d'en obtenir auprès d'autres institutions.

#### **Pour les personnes résidant en France :**

Les coûts de formation peuvent être pris en charge par les différents dispositifs de formation professionnelle (Congé Individuel de Formation, Droit individuel à la formation, Allocation Retour à l'Emploi par la Formation, Fonds pour la Formation en Accès Individuel Régional...)

Le numéro de formation préalable du CIEDEL est : 82 690 876 469

Le CIEDEL est également agréé pour la formation aux élus locaux français.

#### **Pour les ressortissants de pays étrangers :**

Les fonctionnaires de l'Etat et des Collectivités Territoriales peuvent s'adresser à leurs Ministères et leurs tutelles, Les fonctionnaires et personnels des ONG et bureaux d'études peuvent s'adresser aux Services de Coopération et Action Culturelle des Ambassades de France (SCAC), à la Banque Mondiale, au PNUD, au FED...

Les personnes des ONG, bureaux d'études et projets peuvent s'adresser aux bailleurs de fonds de leurs organisations et de leurs projets qui disposent généralement de lignes de financement pour le renforcement des capacités des agents de développement

Le RAFOD (Réseau d'appui aux Actions et Formations pour le Développement) peut co-financer des bourses demandées par des ONG ou des bureaux d'étude pour les membres de leur personnel (RAFOD- BP 2306, 69216 LYON cedex 02 ; [rafod@rafod.org](mailto:rafod@rafod.org))

### **ATTENTION**

En France comme dans les autres pays, et quel que soit l'organisme financeur, l'obtention d'une bourse demande plusieurs mois et elle est conditionnée par l'obtention d'un certificat de pré-inscription du CIEDEL.

De ce fait, les demandes de bourse doivent être déposées avant la programmation budgétaire des financeurs, soit le plus souvent pour une formation commençant l'année suivante.

CIEDEL FORMATION  
19, rue d'Enghien 69002 LYON  
Téléphone : + 33 4 72 77 87 50

Fax : + 33 4 72 41 99 88  
Messagerie : [ciedel@univ-catholyon.fr](mailto:ciedel@univ-catholyon.fr)  
Site web : <http://www.ciedel.org>